PROCÉDURE DE SÉLECTION ET DE SUIVI DU PERSONNEL ENSEIGNANT

OBJECTIFS

- Préciser les comportements à adopter lors de la sélection du personnel enseignant. Établir les principes, les règles et les processus qui gouvernent la sélection.

- Préciser les principes, les règles et les processus qui gouvernent l'évaluation du personnel enseignant. Assurer la cohérence des principes d'évaluation. Énoncer, selon le principe d'équité, l'obligation d'évaluation du rendement.

DOMAINE D'APPLICATION

Le personnel enseignant de l'Institut maritime du Québec (IMQ)

FONDEMENT STATUTAIRE

Cahier de gestion du Collège de RimouskiQMS-AUD-02 Approbation des cours de formation et du programme de formation à bord

RESPONSABILITÉ

La gestion du Centre de formation aux mesures d'urgence

PROCÉDURE

1. **Sélection du personnel enseignant**

   La sélection du personnel enseignant se fait conformément à la *Politique de dotation des ressources humaines*. Cette politique précise entre autres les exigences relatives au recrutement et au processus de sélection, incluant les critères d'admissibilité, le recours à un comité de sélection et l'embauche.

2. **Évaluation du personnel enseignant**

   L'évaluation du personnel enseignant est réalisée de façon biannuelle, conformément à la *Politique d'évaluation formative du rendement du personnel*, qui détermine les caractéristiques essentielles du programme d'évaluation. Après chaque formation, le personnel enseignant est soumis à une évaluation de la qualité de son enseignement par les étudiants. Les résultats sont analysés par la personne responsable du système de gestion de la qualité. Les attentes sont alors communiquées aux personnes évaluées et des recommandations ou obligations peuvent en découler (plan de suivi, formations spécifiques, rencontres avec une personne conseillère pédagogique, etc.).

RÉFÉRENCES

Politique d'évaluation formative du rendement du personnel, Cote 30-10-03.001, Catégorie D-14
Politique de dotation en ressources humaines, Cote 30-01-00.09, Catégorie D-07